














Trace n° 40985

Parcours balisé N°101.

Le territoire de Dampierre-sous-Bouhy s'étend sur deux régions naturelles, la Forterre et la Puisaye. De nombreux silex taillés retrouvés à proximité du Moulin Bléneau témoignent de la présence de l'homme au néolithique. Au hameau Les Pasquiers, la découverte des restes d'une villa gallo-romaine atteste également d'une occupation humaine à cette époque.

 Durée	4h 30	 Difficulté	Moyenne
 Distance	13,78 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	201 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	197 m	 Commune	Dampierre-sous-Bouhy (58310)
 Point haut	341 m	 Région	Puisaye
 Point bas	204 m		



Description

(D/A) Face à l'église de [Dampierre-sous-Bouhy](#) prendre la route de gauche qui longe le parc du Château de Dampierre. À l'angle du parc, continuer tout droit sur le chemin. À la 1^{re} intersection en Y, prendre le chemin sur la gauche qui monte jusqu'au hameau de Bois Pille.

(1) Dans le hameau prendre la route de gauche. Au 1^{er} virage prendre le chemin de droite.

(2) Au prochain croisement avec calvaire traverser la route pour poursuivre sur le chemin d'en face. À la 1^{re} intersection, prendre le chemin de gauche qui descend au village de Cosme. Au débouché sur la route, la monter sur la gauche en laissant les rues adjacentes. À la route en surplomb, virer à droite et poursuivre tout droit jusqu'à la Chapelle Sainte-Anne.

(3) Poursuivre tout droit.

(4) Prendre la 1^{re} route de gauche, direction Bois Vaugerin, puis le 1^{er} chemin à droite dans le virage. Oublier tous les départs de droite et de gauche (certains mentionnés sur le fond IGN n'existent plus).

(5) Au croisement de 4 chemins, prendre à gauche. Passer les ruines des dépendances de l'ancien Château d'Angelier aujourd'hui disparu.

(6) Prendre la route de droite. Au croisement avec la D114, prendre à gauche, puis le 1^{er} chemin sur la droite. Dans le hameau, prendre à droite puis tout droit sur le chemin qui prolonge la route.

(7) Au débouché sur la route, prendre à gauche sur une centaine de mètres, puis le chemin à droite dans le virage. Au 1^{er} croisement de quatre chemins, continuer tout droit.

(8) Prendre le chemin sur la gauche avant le hameau des Cordes. Emprunter la route sur la droite et au croisement de quatre routes, aller tout droit direction Saint-Amand. Franchir la Malaise sur le pont routier et monter jusqu'à la hauteur d'une maison.

(9) Emprunter le chemin sur gauche. Arriver devant un gué.

(10) Le franchir par la passerelle en pierre, passer les quelques maisons des Forges et suivre la route qui monte jusqu'au croisement. Traverser avec **prudence** pour prendre la direction des Marandes sur une centaine de mètres et trouver un départ de chemin sur la droite.

(11) Partir sur celui-ci, en montée, pour atteindre une route.

(12) Juste avant cette route, tourner à droite sur un chemin stabilisé. Atteindre la D114. La traverser avec **prudence** et partir sur la voie d'en face. À la rue transversale, tourner à droite, la voie se termine en chemin. Au passage, noter un joli point de vue sur le village de Dampierre.

(13) Partir sur la droite et descendre jusqu'aux premières demeures de Dampierre-sous-Bouhy. À la route, tourner à gauche, la vue sur l'église rythmera votre retour (D/A).

Points de passage

 **D/A - Église Saint-Firmin (Dampierre-sous-Bouhy)**


| N 47.498978° / E 3.135075° - alt. 235 m - km 0

 **1 Bois Pille, route à gauche**

| N 47.497364° / E 3.159344° - alt. 337 m - km 2.05

 **2 Calvaire, chemin d'en face**

| N 47.498254° / E 3.164815° - alt. 341 m - km 2.83

 **3 Aire de pique-nique - Chapelle Sainte-Anne (Bouhy)**

| N 47.504458° / E 3.168591° - alt. 327 m - km 4.12

 **4 Route à gauche**

| N 47.51127° / E 3.168623° - alt. 318 m - km 4.9

 **5 Chemin à gauche**

| N 47.524662° / E 3.16161° - alt. 267 m - km 6.56

 **6 Route à droite**

| N 47.518405° / E 3.154292° - alt. 244 m - km 7.45

 **7 Débouché sur la route**

| N 47.521461° / E 3.143888° - alt. 245 m - km 8.5

 **8 Chemin à gauche**

| N 47.52139° / E 3.131195° - alt. 225 m - km 9.66

 **9 Pont puis chemin à gauche**

| N 47.518347° / E 3.125109° - alt. 205 m - km 10.58

 **10 Gué - Malaise (cours d'eau) - Affluent de la Vrille**

| N 47.510154° / E 3.122865° - alt. 211 m - km 11.78

 **11 Quitter la route pour un chemin en montée**

| N 47.510304° / E 3.125423° - alt. 223 m - km 12.01

12 Route en courbe en face

N 47.507069° / E 3.131391° - alt. 259 m -
km 12.58

13 Chemin transversal

N 47.503867° / E 3.134293° - alt. 272 m -
km 13.18

D/A - Église Saint-Firmin (Dampierre-sous-Bouhy)

N 47.498988° / E 3.135124° - alt. 235 m -
km 13.78

Informations pratiques

Ce parcours présente quelques dénivelés, peu après le départ et après le (13). En cas de pluies importantes, la boue pourra être présente sur certains passages, se chausser en conséquence.

Pour les parkings :

- Place de l'Église (seulement quelques places)
- En prenant au pied du local pompiers la Rue de la Croix Bernot, sur la droite, places de stationnement plus nombreuses.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°101 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en janvier 2022.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant et/ou l'application visorando.

À voir

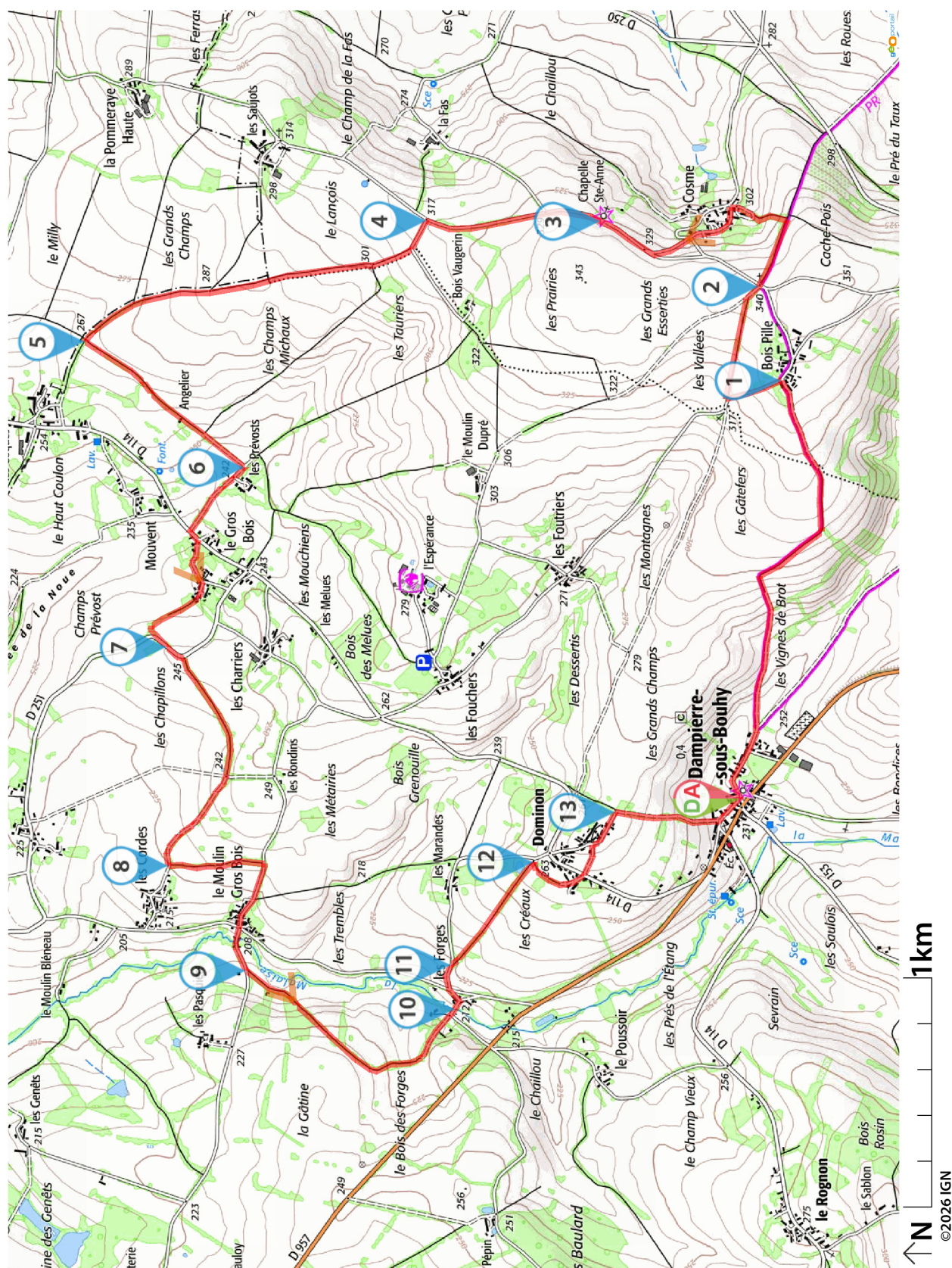
À découvrir : la mairie construite en 1858, la Fontaine Saint-Denis, l'étang d'Angelier et les paysages contrastés entre Puisaye et Forterre.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-chemin-des-deux-visages/>

En savoir plus : - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARDEAU

Tél : 03 86 45 61 31 - Email : loisirs@puisaye-tourisme.fr - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



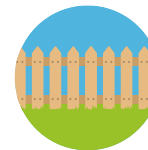
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.